

Alberta.—Les services de production et de distribution de l'énergie électrique de l'Alberta sont exploités par un organisme composé de plusieurs réseaux urbains et de trois réseaux privés qui desservent la plupart des usagers de la province. La Commission des services d'utilité publique, de qui relève la distribution et la vente de l'électricité, est l'organisme qui régit les réseaux privés. Elle a le pouvoir d'enquêter à la suite de toute plainte formulée soit par une municipalité, soit par une société d'utilité publique, et de déterminer, après enquête, des tarifs justes et raisonnables. La Commission d'énergie de l'Alberta dirige tous les travaux d'aménagement des réseaux, y compris le réseau provincial.

Les nouvelles installations parachevées ou en voie de construction dans la province sont décrites brièvement à la page 624.

Colombie-Britannique.—La *British Columbia Hydro and Power Authority* a été constituée le 30 mars 1962, en vertu de la loi provinciale sur l'énergie électrique, qui a fusionné la *British Columbia Electric Company Limited* et la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique. Le nouvel organisme dessert la plupart des usagers d'électricité de la province.

21.—Statistique sommaire de la British Columbia Hydro and Power Authority, année terminée le 31 mars 1963

Détail	Montant	Détail	Montant
Nombre d'usagers (électricité).....	459,098	Revenu annuel (vente de courant).....	milliers de dollars 92,457
Puissance installée..... kW	1,865,000	Immobilisations (équipement en service)	
Longueur des lignes		Production.....	\$ 417,651,296
Transport (haute tension).. milles	3,211	Transport.....	\$ 144,122,363
Distribution (courant primaire)..... "	11,393	Distribution et fins générales.....	\$ 283,943,027
Besoins d'énergie		Total, immobilisations (équipement en service).....	\$ 845,716,686
Produite..... milliers de kWh	6,568,000		
Achetée..... "	229,000		
Total, besoins d'énergie.	6,797,000		

Pour satisfaire à tous les besoins en énergie électrique de la province (6,797 millions de kilowattheures), l'Administration a produit, au cours de l'année terminée le 31 mars 1963, 6,209 millions dans les centrales hydro-électriques (91.3 p. 100 du total), 359 millions dans les centrales thermo-électriques (5.3 p. 100), et le reste (229 millions), a été acheté ailleurs.

Un relevé des aménagements générateurs entrepris dans la province en 1962 figure aux pages 624-625.

Territoires du Nord-Ouest et Yukon.—La Commission d'énergie du Nord canadien, autrefois désignée sous le nom de Commission de l'énergie des Territoires du Nord-Ouest, a été créée en 1948 par une loi du Parlement, en vue de l'électrification des endroits des Territoires du Nord-Ouest où le besoin s'imposait et où le service pouvait être rentable. En 1950, la loi a été étendue au Yukon. La Commission est autorisée à construire et à exploiter des centrales, selon le besoin, dans les Territoires et, moyennant l'approbation du gouverneur en conseil, dans d'autres régions du Canada.

La Commission exploite des entreprises hydro-électriques sur le fleuve Yukon près de Whitehorse, dans le Yukon, sur la rivière Mayo près de Mayo Landing également au Yukon, et sur la rivière Snare au nord-ouest de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. La Commission exploite aussi des usines diesel à Fort Simpson, Fort Smith, Fort Resolution, Frobisher Bay, et Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Field, en Colombie-Britannique.